



Avortement compromis suite à erreur du gynécologue

Par **Richard**, le **25/07/2009** à **07:35**

Bonjour,

Le 29/04/09, ma fille de 17 ans soupçonnant une grossesse consulte une gynécologue.

Une prise de sang est faite qui s'avère positive, l'échographie ne montre rien.
Ma fille souhaite avorter

Première semaine de mai (2/3 jours avant le rendez-vous à venir), ma fille à des symptômes évoquant un avortement spontané.

Le 5/05/09, rdv avec la gynécologue. Celle ci diagnostic une fausse couche et lui prescrit la pilule.

Fin mai début juin, (je n'ai plus les dates en tête), nouveau rdv pour un problème d'herpès génital. Dans cette période le médecin aura vu ma fille deux fois à 10 jours d'intervalle à peu près et recevra deux traitements différents.

Le 25/07/09, Rdv pour changement de pilule. La gynécologue annonce a ma fille qu'elle est enceinte!.

L'échographie pratiquée ce même jour annonce une grossesse de 17 semaines, la date de conception tourne autour du 10/04/09! Les délais légaux pour pratiquer un avortement en france sont dépassés!

La gynécologue aura dû prescrire une échographie et une prise de sang suite à ce qui ressemble à une fausse couche.

Après échange téléphonique la gynécologue reconnaît avoir fait une erreur, mais aussi que les responsabilités sont partagées entre le centre de radiologie qui n'a pas vu de grossesse à l'échographie et elle-même.

Elle rappellera en fin d'après-midi pour nous annoncer qu'en fait elle a bien prescrit échographie et prise de sang le 5 mai pour contrôle. Nous n'avons jamais eu les ordonnances.

Notre fille ne veut pas de cet enfant, nous ferons le nécessaire en Europe. L'intervention représente une somme conséquente que nous n'avons pas et nous pensons que la gynécologue a failli. Aussi, nous souhaitons être dédommager à hauteur des frais (déplacement hôtel clinique) que cette intervention va représenter, comment faire reconnaître la faute, comment procéder ?

Merci d'avance pour vos réponses.